

FICHE RNCP bac pro sapat

BAC PRO - Services aux personnes et animation dans les territoires

Active

[Europass ? Aide en ligne](#)

N° de fiche

RNCP36788

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs
- 340 : Spécialités plurivalentes des services à la collectivité
- 330 : Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

- 44054 : Action sociale

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2027

[certificateur\(s\)](#)

[Résumé de la certification](#)

[blocs de compétences](#)

[secteur d'activité et type d'emploi](#)

[voie d'accès](#)

[liens avec d'autres certifications professionnelles...](#)

[Base légale](#)

[Pour plus d'informations](#)

[certificateur\(s\)](#)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE	11007001800012	-	-

[Résumé de la certification](#)

Objectifs et contexte de la certification :

La spécialité « services aux personnes et animation dans les territoires » associe deux valences : une valence « services aux personnes » et une valence « animation dans les

territoires ». Elle atteste de compétences professionnelles qui relèvent à la fois des services à la personne et des services aux territoires.

La notion de services aux personnes et aux territoires est à la croisée de grands enjeux de la société française :

- Le vieillissement de la population et l'attention portée au grand âge et à l'autonomie ;
- Le vieillissement de la population ainsi que la présence de nouveaux habitants dans l'espace rural entraînent de nouveaux besoins, notamment en matière d'intervention sociale.

De forts besoins en recrutement et en formation professionnelle pour pourvoir les postes vacants sont nécessaires pour faire face à ces enjeux.

- L'accès à une offre de services pour les populations en zone rurale ; Parmi les mesures inscrites à l'agenda rural, plusieurs visent à faciliter l'accès aux services, encourager la vie locale et accompagner les plus fragiles par, notamment, le déploiement des maisons France Services sur les territoires ruraux et en soutenant entre autres, les tiers-lieu (espaces mutualisés, qui rassemblent un ensemble de services de type coworking, fab-lab, ressourcerie...).

- L'inclusion numérique.

Depuis 2018, l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Ainsi des conseillers numériques seront formés et déployés sur tout le territoire. Cette nouvelle rénovation vise à prendre en compte les évolutions des métiers, des demandes des professionnels et des politiques publiques.

La certification présentée prend en compte les nouveaux enjeux, analysés à partir d'études nationales et de rencontres avec les professionnels du secteur, qui impactent les métiers visés. Elle a pour objet d'assurer l'adéquation du diplôme avec les besoins des professionnels. Cette rénovation s'inscrit dans les politiques publiques portées par le Ministère de l'agriculture :

- La prise en compte de la démarche agro-écologique à travers l'axe 2 (« Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et préparer aux transitions ») du plan « Enseigner à Produire Autrement II » dit EPA 2 ;
- L'amélioration des conditions de vie des travailleurs salariés et non salariés du monde agricole.

La rénovation de ce baccalauréat professionnel répond également aux évolutions apportées par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et aux nouvelles définitions du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

Activités visées :

Organisation des activités

- Diagnostic des besoins individuels ou collectifs
- Détection de dysfonctionnement et proposition d'actions correctives
- Planification et structuration de ses interventions
- Réunions de bilan des interventions réalisées

Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne

- Surveillance de l'état et du comportement de la personne
- Entretien des locaux
- Transferts de la personne
- Aide aux soins d'hygiène
- Préparation et distribution des repas
- Transmission écrite et orale des informations pour assurer la continuité des interventions
- Mise en œuvre d'activités de stimulation

Accompagnement des initiatives locales

- Mise en œuvre d'un projet participatif et partenarial
- Préparation et animation d'ateliers
- Animation des espaces collectifs
- Réalisation et diffusion d'outils de communication

Compétences attestées :

C01 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel :

- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.
- Exploiter la modélisation d'un phénomène

C02 : Débattre à l'ère de la mondialisation :

- Analyser l'information
- Élaborer une pensée construite
- Formuler un point de vue argumenté

C03 : Développer son identité culturelle :

- Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- Positionner son projet professionnel
- Communiquer avec le monde

C04 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles :

- Développer un mode de vie actif et solidaire
- Mettre en œuvre un projet collectif
- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

C05 : Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective :

- Questionner une situation de service dans son contexte territorial
- Déterminer des possibilités d'interventions fondées sur les potentialités des personnes et du territoire

C06 : Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire :

- Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne
- Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne

C07 : Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes :

- Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Créer des occasions d'interactions entre la personne et son environnement

C08 : Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien :

- Adapter le cadre de vie de la personne
- Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien

C09 : Animer un lieu de rencontres et d'échanges :

- Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie local
- Conduire une activité auprès d'un groupe

C10 : Mettre en oeuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale :

- Questionner un projet de valorisation des ressources d'un territoire
- Opérationnaliser avec les personnes concernées une action intégrée à un projet local concerté

C11 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Modalités d'évaluation :

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de compétences. L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles certificatifs en cours de formation (CCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF. L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

blocs de compétences

RNCP36788BC01 - Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

Liste de compétences

- C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre
- C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène

Modalités d'évaluation

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP36788BC02 - Débattre à l'ère de la mondialisation

Liste de compétences

- C2.1 Analyser l'information

Modalités d'évaluation

Évaluation de certification définie par le

- C2.2 Élaborer une pensée construite règlement d'examen
 C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé

RNCP36788BC03 - Développer son identité culturelle

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen
C3.2 Positionner son projet professionnel	
C3.3 Communiquer avec le monde	

RNCP36788BC04 - Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	
C4.2 Mettre en oeuvre un projet collectif	Évaluation de certification définie par le
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	règlement d'examen

RNCP36788BC05 - Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C5.1 Questionner une situation de service dans son contexte territorial	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen
C5.2 Déterminer des possibilités d'interventions fondées sur les potentialités des personnes et du territoire	

RNCP36788BC06 - Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C6.1 Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne	Évaluation de certification définie par le
C6.2 Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne	règlement d'examen

RNCP36788BC07 - Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C7.1 Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Évaluation de certification définie par le
C7.2 Créer des occasions d'interactions entre la	règlement d'examen

personne et son environnement

RNCP36788BC08 - Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien

Liste de compétences

C8.1 Adapter le cadre de vie de la personne

C8.2 Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien

Modalités d'évaluation

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP36788BC09 - Animer un lieu de rencontres et d'échanges

Liste de compétences

C9.1 Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie local

C9.2 Conduire une activité auprès d'un groupe

Modalités d'évaluation

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP36788BC10 - Mettre en oeuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale

Liste de compétences

C10.1 Questionner un projet de valorisation des ressources d'un territoire

C10.2 Opérationnaliser avec les personnes concernées une action intégrée à un projet local concerté

Modalités d'évaluation

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP36788BC11 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Liste de compétences

C11 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Modalités d'évaluation

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Service aux personnes et aux territoires

Type d'emplois accessibles :

Dans le secteur des services aux personnes :

- Services à domicile : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, assistant de responsable de secteur, coordinateur des activités d'aidants et accompagnant de personnes en situation de dépendance ;
- Services en structures : agent des services hospitaliers, agent des services hospitaliers faisant fonction d'aide-soignant et intervenant en structures d'accueil de la petite enfance ;
- Services dans des entreprises agricoles ou rurales : accueillant social.

Dans le secteur du service aux populations et aux territoires : chargé d'accueil, agent d'accueil et d'animation, chargé d'accueil et de secrétariat, agent social, agent polyvalent d'accueil et de médiation numérique, assistant services à la population, instructeur gestionnaire de dossiers, médiateur numérique, médiateur social, médiateur socio-éducatif, agent de coordination, d'accueil et d'accompagnement des « maisons France services » et animateur (avec la qualification supplémentaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et/ou du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) et/ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) souhaitée).

Code(s) ROME :

- K1305 - Intervention sociale et familiale
- G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques
- M1601 - Accueil et renseignements
- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants

Références juridiques des règlementations d'activité :

Voies d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pour se présenter à l'examen du baccalauréat professionnel, les candidats doivent :

1° Soit avoir suivi une préparation au diplôme par la voie scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue dont la durée est fixée conformément aux dispositions de la sous-section 2 ;

2° Soit avoir accompli trois ans d'activités professionnelles dans un emploi de niveau au moins égal à celui d'un ouvrier ou employé qualifié et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.</p>
En contrat d'apprentissage	X		<p>Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.</p>
Après un parcours de formation continue	X		<p>Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.</p>
En contrat de professionnalisation	X		<p>Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.</p>
Par candidature individuelle	X		<p>Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.</p>
Par expérience	X		<p>Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.</p>
		Oui	Non

Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
11/02/2009	Décret n° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au baccalauréat professionnel
26/02/2009	Décret n° 2009-223 du 24 février 2009 portant rénovation du baccalauréat professionnel et modifiant le code rural

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
10/04/2022	Arrêté du 4 avril 2022 portant création de la spécialité «services aux personnes et animation dans les territoires» du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance.
	Première session d'examen : juin 2024
Date de publication de la fiche	02-08-2022
Date de début des parcours certifiants	01-09-2022
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2027

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://chlorofil.fr>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche

Intitulé de la certification remplacée

RNCP13905 RNCP13905 - BAC PRO - Services aux personnes et aux territoires

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

À propos de France compétences

Créée par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (art. 36) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

- [Certification professionnelle](#)
- [Conseil en évolution professionnelle](#)
- [Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage](#)
- [Observation des coûts](#)
- [Qualité de la formation](#)
- [Transition professionnelle](#)
- [A l'international](#)
- [FAQ](#)
- [Espace presse](#)
- [Marchés publics](#)
- [Offres d'emplois](#)
- [Contactez-nous](#)

S'abonner à la newsletter

S'abonner

Suivez-nous

- [Mentions légales](#)
 - [Conditions générales d'utilisation \(CGU\)](#)
 - [Accessibilité](#)
 - [Gestion des données personnelles](#)
 - [Plan du site](#)
 - [Gestion des cookies](#)

TOP